

Invitation à l'Assemblée Générale du CEC à Kehl

23 mai 2022 de 11 à 13 heures

Chers membres,

Nous faisons suite à notre message vous annonçant la date fixée pour la prochaine Assemblée générale et au nom de notre Président, Vincent Thiébaud, nous vous invitons à l'Assemblée Générale du CEC le 23 mai 2022.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir à nouveau sur place dans nos locaux à Kehl.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour ainsi que le formulaire pour l'inscription ou pour donner un pouvoir.

- **Concernant l'ordre du jour, nous vous rappelons les termes de l'article 7, al 5**

« Chacun des membres peut au moins deux semaines avant l'Assemblée générale (délai impératif) adresser une demande motivée par écrit au Conseil d'Administration concernant le rajout de d'autres points à l'ordre du jour. Toute demande hors délai ne sera prise en considération. »

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le vendredi 13 mai

Veillez, je vous prie, remplir le bulletin d'inscription ci-joint, en nous précisant si et sous quelle forme (en personne, en ligne ou par écrit) vous participerez à la l'Assemblée Générale. Veuillez-nous le renvoyer, dûment rempli et signé, à l'adresse électronique suivante :

membres@cec-zev.eu

ou par fax (07851/ 99 14 8 11)

ou par voie postale

Procuration (même pièce jointe que l'inscription):

Vous avez la possibilité de vous faire représenter en application de l'art. 7 al7 :

« Le transfert des droits de vote n'est autorisé que sur la base d'une procuration écrite. Celle-ci doit être donnée par écrit, au nom du représentant et doit être expressément nominative. Elle doit être remise au dossier avant le vote. Il est également possible de remettre par écrit au président de séance, son vote pour chaque point précis de l'ordre du jour. »

Vote préalable par écrit à renvoyer au plus tard le vendredi 13 mai,

Si vous choisissez ce mode de participation, vous ne pourrez plus assister en présentiel (du fait de la difficulté du comptage des voix qui pourrait être faussé).

Cette année, ce vote préalable par écrit concerne uniquement le point 4 de l'ordre du jour.
Il vous suffira de renvoyer le projet de résolution **dûment rempli et signé** à l'adresse électronique suivante :

membres@cec-zev.eu

ou par fax (07851/ 99 14 8 11),

ou par voie postale

Tous les documents de séance seront accessibles dans les prochains jours sur notre site :

[Espace-Membres \(cec-zev.eu\)](#) qui est une plateforme intranet garantissant la protection des données et vous permettant d'avoir accès à tous les documents relatifs à la prochaine séance et aux séances précédentes. Vous y trouverez aussi les statuts de notre association et la liste des membres.

Un compte a été créé pour chaque destinataire de ce message. Votre adresse mail correspond à votre nom d'utilisateur.

Pour la première connexion, nous vous demandons de bien vouloir utiliser la fonction « mot de passe oublié ». Vous recevrez alors un lien par mail qui vous permettra d'indiquer un nouveau mot de passe. Veuillez choisir un mot de passe sécurisé et ne pas le partager avec des tiers.

En cas de questions ou de problèmes d'accès, merci de contacter Tina Hinault (hinault@cec-zev.eu).

En vous remerciant pour votre long engagement et soutien à nos activités européennes et transfrontalières au bénéfice de nos concitoyens, nous comptons sur votre participation.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Portez-vous bien

Bien à vous,

Martine Mérigeau

Directrice Générale